

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/2312

25 November 1964

Limited Distribution

AUSTRIAN IMPORT RESTRICTIONS

Liberalization on 1 October 1964

1. The Government of Austria has advised that, as from 1 October 1964, it has made effective the last step of the Austrian liberalization programme, which was originally envisaged for 31 December 1964.
 2. The Austrian Government has supplied an English translation of the list of products the import of which from contracting parties (with the exception of Cuba, Czechoslovakia and Japan) was liberalized on that date.
 3. One copy of this list is forwarded with this document to the liaison officer or permanent representative of each contracting party.
-

RESTRICTIONS A L'IMPORTATION APPLIQUEES PAR L'AUTRICHE

Mesures de libéralisation applicables à compter du 1er octobre 1964

1. Le gouvernement autrichien a informé le secrétariat qu'il avait mis en application au 1er octobre 1964 la dernière tranche de son programme de libéralisation dont l'entrée en vigueur était primitivement prévue pour le 31 décembre 1964.
2. Le gouvernement autrichien a communiqué une traduction en anglais de la liste des produits dont l'importation en provenance des parties contractantes (à l'exception de Cuba, de la Tchécoslovaquie et du Japon) a été libéralisée à cette date.
3. Un exemplaire de cette liste est transmis avec le présent document au fonctionnaire de liaison ou au représentant permanent de chaque partie contractante.